

## **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

\*\*\*

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 novembre 2025 à 19 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Marie-de-Ré s'est réuni à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Madame VERGNON Gisèle, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 novembre 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 22

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : BREILLOUX Jean-Yves, CASALA BONTÉ Marie-France, COTTET Laure, ETIENNE Christelle, GUILLEMOTEAU Jean-Philippe, GUYON Didier, LAULANET Philippe, LEBORGNE Didier, LEDEY Brigitte, LEVAUX-THOMAS Dominique, LÉONARD François, LOPEZ Laurence, PAWLAK Anne, POULLY Stéphane, POUSSARD Grégory, RAYNEAU Noëlle, RONTÉ Isabelle, SARRION Catherine, SCOTTO LA MASSES Marie-Hélène, TOMBO Gilles, VALADON Cédric, VALLEGEAS Daniel, VERGNON Gisèle.

**ÉTAIENT EXCUSÉS ET AYANT DONNÉS POUVOIR** : LEVAUX-THOMAS Dominique ayant donné pouvoir à PAWLAK Anne.

**Mme VERGNON Gisèle, après avoir vérifié que le quorum est atteint, ouvre la séance.**

**Désignation de secrétaire de séance :**

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil. Mme COTTET Laure ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

\*\*\*\*

\*

**Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 23 octobre 2025**

Après en avoir délibéré, le procès-verbal du Conseil Municipal du 23 octobre 2025 est adopté à l'unanimité.

VOTE : 23

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### **Ordre du jour**

#### **FINANCES**

1. Réalisation d'un emprunt pour les investissements 2025

#### **FINANCES**

2. Participation financière apportée à Mathieu Latour

3. Mise à disposition de salles durant la période électorale pour les élections de mars 2026

Compte rendu des décisions prises en vertu de l'autorisation du conseil municipal au maire pour recruter des agents contractuels.

Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation du conseil municipal au maire.

Informations et questions diverses

**DELIBERATIONS**

**1 - FINANCES : REALISATION D'UN EMPRUNT POUR LES INVESTISSEMENTS 2025**

Madame Isabelle RONTÉ, Adjointe en charge des Finances, Logement et Affaires Sociales, rappelle que plusieurs opérations d'investissements inscrites au Budget Principal 2025 nécessitent le financement par l'emprunt.

Afin d'assurer la restauration intérieure de l'église Notre Dame de l'Assomption, ainsi que la restauration des vitraux de l'église, il convient de contracter un emprunt d'un montant de 600 000 €.

Une consultation a donc été lancée auprès de plusieurs organismes bancaires, et les résultats de cette mise en concurrence ont été présentés aux membres de la Commission des Finances le 20/11/2025.

**Vu** la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2025 adoptant le budget primitif de la Commune de Sainte Marie de Ré,

**Vu** l'instruction comptable M57 des communes et EPCI,

**Vu** la délibération du conseil municipal en date du 23/10/2025, autorisant Mme le Maire à mettre en concurrence les organismes bancaires dans le cadre de la souscription de cet emprunt,

**Considérant** les conclusions de la Commission des Finances du 20/11/2025 admettant que l'offre de La Banque Postale est la plus favorable réunissant à la fois un taux faible par rapport aux autres propositions, des frais de dossier réduits, une périodicité mensuelle permettant de lisser la charge de la dette sur l'année ainsi qu'un meilleur coût global.

**Considérant** l'avis favorable à l'unanimité de la commission des finances réunie le 20/11/2025,

*Madame RONTÉ précise que la charte GISSLER permet de vérifier si un emprunt est nocif ou non.*

*Elle précise que la Banque Postale a présenté l'offre la mieux-disante ; le taux proposé par le Crédit Agricole était de 4,52 % et celui de la Caisse d'Epargne de 4,23 %.*

*Monsieur GUYON rappelle que le groupe « Autrement », par l'intermédiaire de Monsieur Léronard, avait demandé lors de la dernière séance le détail de tous les emprunts en cours et des opérations concernées. Il tient à remercier les services qui ont effectivement transmis des informations très claires et très précises.*

***Il est proposé au Conseil Municipal :***

- **de décider** que la Commune de Sainte-Marie-de-Ré contracte auprès de La Banque Postale un emprunt de 600 000 € destiné à financer l'investissement 2025 et notamment
  - la restauration intérieure de l'église Notre Dame de l'Assomption
  - restauration des vitraux de l'église Notre Dame de l'Assomption
- **de préciser que les** caractéristiques de l'emprunt sont les suivantes :
  - **Objet** : Investissements 2025  
Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/02/2046; cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds,
  - **Versement des fonds** à la demande de l'emprunteur jusqu'au 21/01/2026 en une fois avec versement automatique à cette date
  - **Classification Charte Gissler** : 1A
  - **Montant** du capital emprunté : 600 000 €
  - **Durée** d'amortissement : 20 ans
  - **Type d'amortissement** : Amortissement constant

- **Taux d'intérêt** : 3,90 %
- **Base de calcul des intérêts** : mois de 30 jours sur la base d'une année à 360 jours
- **Péodicité** : Mensuelle
- **Commission d'engagement** : 0,10 % du capital emprunté, soit 600 €
- **Remboursement anticipé** : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

- **de préciser** que les frais de dossier sont établis à 0,10 % du montant emprunté et que ce montant sera déduit lors de la première réalisation du capital emprunté,

- **de préciser** que la Commune de Sainte-Marie-de-Ré s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et, en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des annuités,

- **d'autoriser** Madame le Maire ou son représentant légal à signer tout document afférent à ce dossier et à procéder aux déblocages.

VOTE : 23

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

## **2 - FINANCES : PARTICIPATION FINANCIERE APPORTÉE A MATHIEU LATOUR**

Mme RAYNEAU, adjointe au Maire, expose :

Par délibération en date du 19/12/2024, le conseil municipal a voté le montant des subventions pour l'année 2025 ainsi qu'une enveloppe de 3 000 euros, portée au Budget 2025 et qu'il convient d'affecter.

C'est dans ce cadre que la collectivité souhaite apporter son soutien au projet de Mathieu LATOUR pour la publication de son ouvrage photographique « Regards d'extinction ».

L'attribution de cette participation a été présentée et approuvée à l'unanimité par les membres de la commission « finances », réunie en date du 20/11/2025.

*Madame RAYNEAU rappelle que Mathieu Latour a programmé des expositions sur la Commune cette année : une sur le Cours des Ecoles et une à la salle des Paradis, doublée d'une conférence.*

*Madame RAYNEAU souligne le travail de grande qualité de ce jeune photographe.*

*Madame le Maire précise que les portraits qui étaient exposés Cours des Ecoles seront affichés dans les réfectoires de la cantine scolaire.*

***Il est proposé au Conseil Municipal après en avoir délibéré :***

- **de verser** une participation de 3 000 euros à Mathieu LATOUR pour la publication de son ouvrage « Regards d'extinction »
- **de préciser** que les crédits sont inscrits au Budget 2025
- **d'autoriser** Madame le Maire ou son représentant légal à signer tout document afférent à ce dossier.

VOTE : 23

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**3 - FINANCES : MISE A DISPOSITION DES SALLES MUNICIPALES DURANT LA PERIODE ELECTORALE POUR LES ELECTIONS DE MARS 2026**

La mise à disposition de salles sera consentie aux candidats qui se sont déclarés et qui portent une liste pour les élections municipales de 2026.

Les salles mises à dispositions sont les suivantes :

- **Salle des Paradis (290 personnes assises)** (avec, sur demande, les éléments de sonorisation : enceinte, micro, vidéoprojecteur, écran, câbles HDMI, éclairage scénique)
- **Salle des Tamarins (49 personnes assises)**
- **Petite Ecole (49 personnes assises)** :

Chacune des salles énumérées ci-dessus sera attribuée, à titre gratuit à raison d'une réservation par mois et par liste entre décembre 2025 et mars 2026, exception faite des 09, 10 et 11 janvier 2026.

Il est précisé que seuls les candidats qui se maintiendront pour le second tour des élections municipales pourront bénéficier d'une mise à disposition gratuite supplémentaire de la salle des Paradis, sans que cela ne contrevienne aux règles de financement des campagnes électorales et en particulier à l'article L. 52-8 du Code électoral.

Toute demande de mise à disposition de salle devra être adressée à Madame le Maire au moins huit jours avant la date prévue, et sous 48 heures pour le second tour, par mail, aux adresses suivantes :

[gestionsalle@saintemariedere.fr](mailto:gestionsalle@saintemariedere.fr) et [info@saintemariedere.fr](mailto:info@saintemariedere.fr)

La demande de réservation devra préciser la date de réunion souhaitée, accompagnée de deux dates alternatives en cas d'indisponibilité. Les capacités d'accueil de chaque salle devront être respectées.

En cas de conflit entre plusieurs réservations de salle pour des candidats différents, la réservation sera accordée en fonction de l'antériorité de la demande.

Lors de l'utilisation des salles municipales, il appartient aux différents candidats de procéder à la mise en place et au rangement du matériel, mobiliers utilisés lors de leurs réunions publiques ainsi que du ménage. Chaque candidat sera responsable des dégradations du matériel ou des lieux.

Les candidats devront veiller à mettre en œuvre toutes les mesures de sécurité liées au respect de l'ordre public et à la sécurité incendie.

A la fin de la période électorale, chaque candidat tête de liste sera destinataire d'une attestation répertoriant toutes les mises à disposition consenties, à intégrer aux comptes de campagnes ainsi qu'une copie de la délibération sur la gratuité de la mise à disposition.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2144-3,  
**Vu** le Code électoral, notamment son article L. 52-8,

**Considérant** qu'en toute transparence et afin d'apporter une sécurisation juridique à la campagne électorale à venir, la commune souhaite préciser les règles applicables durant cette période,

**Considérant** que la commune s'engage à respecter strictement le principe d'égalité entre les candidats en offrant à chacun les mêmes possibilités d'accéder à des salles municipales, et ce, aux mêmes conditions,

*Monsieur GUYON approuve les modifications apportées dans la deuxième version de la délibération et notamment la possibilité de pouvoir faire des demandes de salles dès le mois de décembre.*

***Il est proposé au Conseil Municipal après en avoir délibéré :***

- **d'approuver** les modalités de mise à disposition des salles durant la période électorale pour les élections municipales de mars 2026 dans les conditions définies ci-après.
- **de préciser** que la mise à disposition de salles communales sera consentie aux candidats qui se sont déclarés et qui portent une liste pour les élections municipales de 2026
- **de préciser** la liste des salles municipales mises à disposition :
  - **Salle des Paradis (290 personnes assises)** (avec, sur demande, les éléments de sonorisation : enceinte, micro, vidéoprojecteur, écran, câbles HDMI, éclairage scénique)
  - **Salle des Tamarins (49 personnes assises)**
  - **Petite Ecole (49 personnes assises)** :
- **de dire** que chacune des salles énumérées ci-dessus sera attribuée, à titre gratuit à raison d'une réservation par mois et par liste entre décembre 2025 et mars 2026, exception faite des 09, 10 et 11 janvier 2026.
- **de préciser** que seuls les candidats qui se maintiendront pour le second tour des élections municipales pourront bénéficier d'une mise à disposition gratuite supplémentaire de la salle des Paradis
- **de préciser** que toute demande devra être adressée à Mme le Maire au moins huit jours avant la date prévue, et sous 48 heures pour le second tour, par mail, sur [gestionsalle@saintemariedere.fr](mailto:gestionsalle@saintemariedere.fr) et sur [info@saintemariedere.fr](mailto:info@saintemariedere.fr), précisant la date de réunion souhaitée, accompagnée de deux dates alternatives.
- **d'indiquer** que lors de l'utilisation de la salle municipale, il appartient aux bénéficiaires de procéder à la mise en place et au rangement du matériel, mobiliers utilisés lors de leurs réunions publiques ainsi que du ménage, et que chaque bénéficiaire sera responsable des dégradations du matériel ou des lieux
- **de rappeler** que les bénéficiaires devront veiller à mettre en œuvre toutes les mesures de sécurité liées au respect de l'ordre public et à la sécurité incendie, et s'engagent à respecter et faire respecter la capacité d'accueil et les règlements d'utilisation de chaque salle, et produire les attestations d'assurance couvrant ces manifestations.

VOTE : 23

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**DECISIONS**

**Compte rendu des décisions prises en vertu de l'autorisation du Conseil Municipal au Maire pour recruter des agents contractuels, par délibération en date du 27 mai 2020 (articles 3 et 3-1 de la loi du 26 janvier 1984)**

FAYS Cindy	ATSEM	04/10/2025	04/01/2026	35h00	Remplacement agent
CHATELIN Ludivine	Restaurant Scolaire	01/11/2025	22/12/2025	35h00	Remplacement agent
LIGONNIERE Laëtitia	Police Municipale	06/11/2025	30/09/2026	28h00	CDD
AIMONIER DAVAT Mathilde	Administration Générale	12/11/2025	30/11/2025	35h00	CDD

**Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal au Maire, par délibération en date du 27 mai 2020 (article L.2122-22 du C.G.C.T.) :**

**VIREMENT DE CREDITS (selon la fongibilité)**

Décision du 20 novembre 2025

**QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

*Madame le Maire indique que la désimperméabilisation de la cour d'école est bientôt achevée. La fin des travaux est prévue pour le 28 novembre.*

*Cette opération a donné lieu à un chantier participatif et les différents acteurs seront, bien entendu, invités à l'occasion de l'inauguration : Il s'agit des enseignants mais aussi des enfants, des parents, sans oublier l'APE et le ROTARY qui ont contribué financièrement au projet.*

*Madame le Maire salue l'accompagnement, évident et apprécié par tous, des bénévoles du Petit Clos.*

*Elle remercie également les agents des services techniques, très présents tout au long des travaux.*

*Madame le Maire précise que la restauration de l'église devrait s'achever fin février 2026, sous réserve, bien sûr, d'un aléa de chantier.*

*C'est donc à cette date que l'église pourra rouvrir au public.*

*Madame RAYNEAU rappelle aux élus les différentes animations d'ici la fin de l'année :*

- Animations de fin d'année
  - Du 28 au 30/11 : loto et marché de Noël du comité de jumelage
  - Thé dansant le 4 décembre à 15h – salle des Paradis, ouvert à tous les maritais sur inscription à partir de 72 ans
  - 06/12 : Les 24h des Déjantés
  - Distribution des paniers gourmands de Noël, à partir du 8 au 12 décembre – salle des cérémonies
  - Soirée du personnel le 9 décembre à 18h00 – Salle des Paradis
  - 13/12 : Concours de soupe à 'initiative du primeur et du maraîcher des Halles
  - Feu d'artifice le 29 décembre 2025 à 19h00 – Plage de Montamer, avec distribution lampions à la hauteur de l'Ancre Maritaise
  - Boites aux lettres pour le Père Noël, installées sur les deux places du 1er au 18 décembre
  - Mise en lumière de Noël du 5 décembre 2025 au 5 janvier 2026
- Elections municipales : 15/03 et 22/03
- Prochains conseils municipaux :
  - Jeudi 18 décembre 2025 à 19h30
  - Jeudi 22 janvier 2026 à 19h30
  - Jeudi 26 février 2026 à 19h30 (vote CFU)

**L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 20h04**

Commune de Sainte-Marie-de-Ré  
Séance du Conseil Municipal du 27/11/2025

BREILLOUX	Jean-Yves	
CASALA-BONTE	Marie France	
COTTET	Laure	
ETIENNE	Christelle	
GUILLEMOTEAU	Jean-Philippe	
GUYON	Didier	
LAULANET	Philippe	
LEBORGNE	Didier	
LEDEY	Brigitte	
LEONARD	François	
LEVAUX-THOMAS	Dominique	Absent excusé
LOPEZ	Laurence	
PAWLAK	Anne	
POULLY	Stéphane	
POUSSARD	Grégory	
RAYNEAU	Noëlle	
RONTÉ	Isabelle	
SARRION	Catherine	
SCOTTO LA MASSES	Marie-Hélène	
TOMBO	Gilles	
VALADON	Cédric	
VALLEGEAS	Daniel	
VERGNON	Gisèle	

Mise en ligne le 19/12/2025